



Arrêté de nomination

Par Elissa

Bonjour,

J'ai besoin d'aide.

J'ai pris un poste dans une administration d'Etat il y a 2 ans. Tout s'est bien passé les 6 premières mois. J'ai même évolué sur un autre poste plus important. Puis une réorganisation est arrivée avec une nouvelle direction.

On m'a dit qu'il fallait que j'attende la fin de la réorganisation pour être nommée sur mon nouveau poste. J'ai attendu 6 mois. On m'a fait une fiche financière en septembre 2023. Trois mois après cette fiche qui a été signée par moi et l'administration je n'ai toujours pas mon arrêté.

Les RH ne me répondent pas ni la direction.

Je tiens à préciser que la cheffe des RH a une forte animosité contre moi (elle prépare le tour extérieur et moi aussi, je pense qu'elle me voit comme une concurrente). Je suis sûre qu'elle utilise son pouvoir de RH pour me bloquer).

Elle est très amie avec ma cheffe. Toute les deux ont entamé une vraie cabale contre moi. J'ai exprimé un désaccord au sujet du projet que je porte. Ma cheffe m'a fait un rappel à l'ordre ce qui est totalement disproportionné. Elle fait planer une menace de sanction disciplinaire contre moi.

Elle m'a changé de chef du jour au lendemain.

Pour finir, elle s'en est prit à mon entretien pro. Il a été fait par mon N+1. Il m'a fait un excellent entretien. Elle a tout effacé et m'a convoqué pour un nouvel entretien. Sur l'outil d'évaluation pro, elle s'est mise comme mon N+1. J'ai saisi les syndicats. Elle a eu peur d'un recours et m'a écrit un mail pour dire qu'elle ne savait pas que mon N+1 m'avait fait un entretien. Et elle a annulé la nouvelle convocation.

Je suis extrêmement fatiguée de cette situation. Aujourd'hui je suis en burn out et arrêt maladie. Mon syndicat a écrit à la direction pour une demande de rendez-vous. La direction ne répond même pas.

Je ne sais plus quoi faire. J'ai besoin de cet arrêté de nomination. Que faire ?

Merci par avance de votre aide.

Par StephaneB

Bonjour

Bof, c'est le fonctionnement de certaines FPE que vous décrivez.

J'attends mes arrêtés de promotion pendant 6 mois, un an parfois, tout comme mes collègues. Rien d'anormal donc à mes yeux.

Pour l'entretien pro, c'est par ESTEVE ?

Toujours l'imprimer pour chaque étape, ça sert pour les recours éventuels.